

# Avancées de la réforme ATS Bio

GT 1 - CNEA-CNESERAAV du 20 septembre 2022

I - Diagnostic

II- Le projet

III- Echanges

# Contexte de départ

Diversifier les profils des diplômés en sensibilisant des jeunes d'origines sociales ou géographiques diversifiées est une priorité pour l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. Cet objectif de promotion sociale et de développement équilibré des territoires permet de répondre aux besoins des employeurs.

La voie C, avec la classe préparatoire « adaptation technicien supérieur-bio (ATS-bio) » préparant à un concours après un BTSA/BTS ou un DUT conduit aujourd'hui dans les faits à l'accession d'un nombre encore limité de BTS/BTSA aux écoles d'agronomie ou vétérinaires, les étudiants issus des IUT étant plus adaptés à ce type de préparation et de concours en raison du niveau d'exigences académiques de ces derniers.

La création des Brevets Universitaires de Technologies (BUT) en 3 ans et valant grade de licence à partir des DUT est l'occasion de revenir sur la coexistence entre BTSA/BTS et DUT au sein de la même voie d'accès et de réorganiser en profondeur la voie C.

# Objectifs initiaux :

Les orientations suivantes ont été validées :

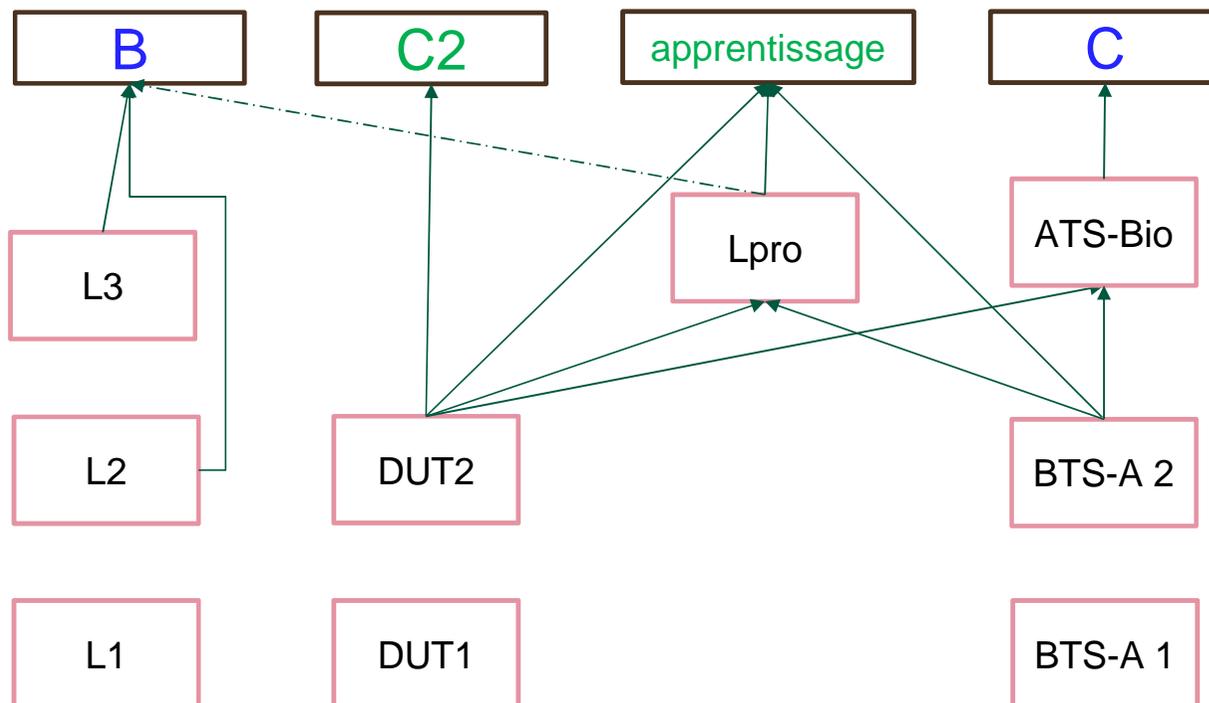
- Réorganisation de la voie C, ouverte aux BTS/BTSA avec le concours pour intégrer l'année de mise à niveau en lycée ATS Bio avant affectation en école agro/véto
- Réorganisation des voies B et C2, regroupées en une nouvelle voie unique, avec concours pour intégrer une école agro/véto

Pilotage de cette réforme : via une mission d'accompagnement du CGAAER en lien avec la DGER et l'inspection de l'enseignement agricole.

# Rappel des principales voies de concours aujourd'hui pour les écoles publiques véto et agro :

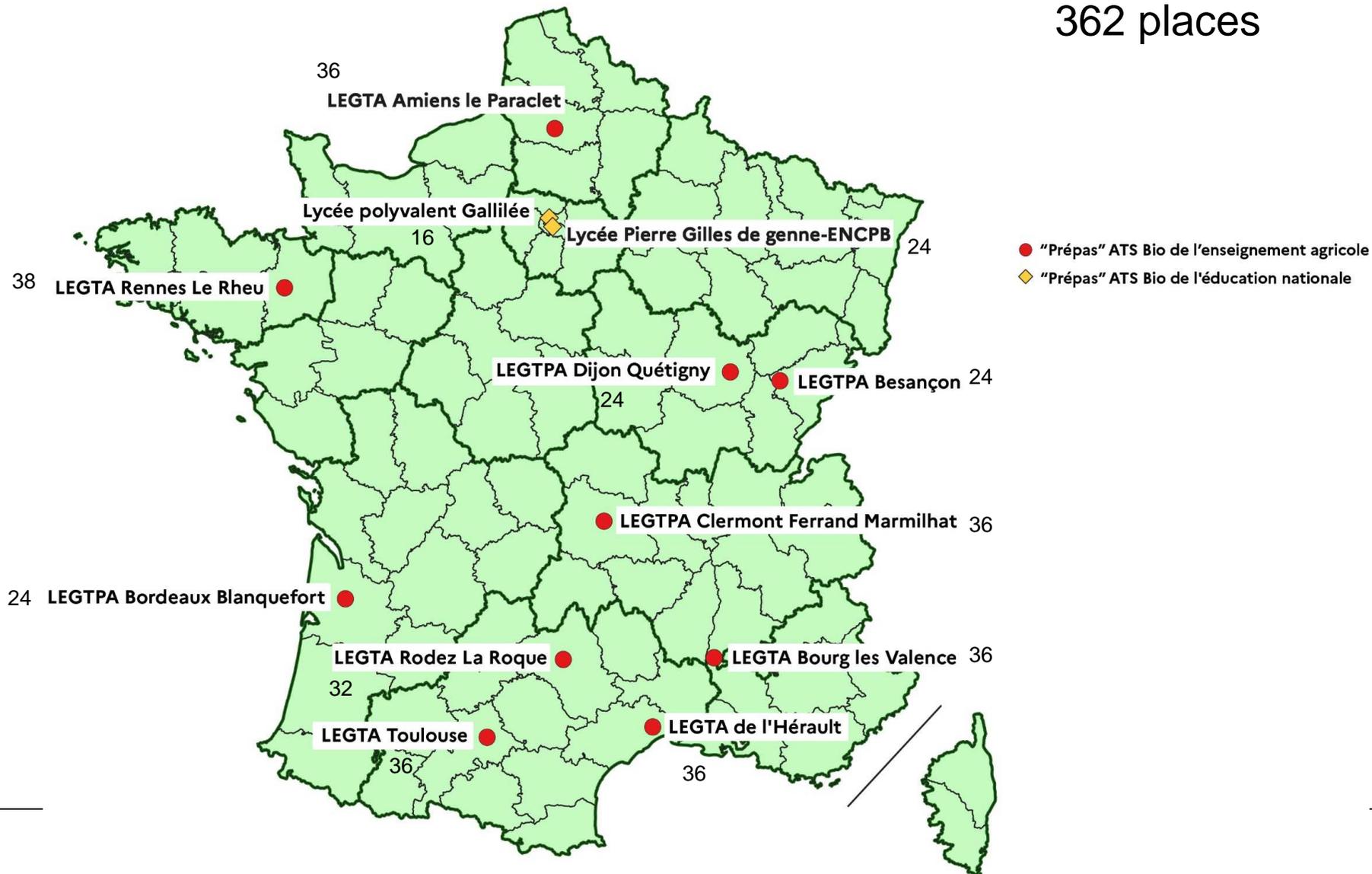
<b>Voies</b>	<b>public ciblé</b>	<b>écoles</b>
<b>postbac</b>	bacheliers généraux	agro & véto
<b>A BCPST</b>	après deux années prépa BCPST	agro & véto
<b>A TB</b>	après deux années de prépa TB	agro & véto
<b>B</b>	après certaines licences (L2 – L3 - Lpro)	agro & véto
<b>C</b>	après ATS Bio post BTS/BTSA ou DUT	agro & véto
<b>C2</b>	année du DUT	agro
<b>apprentissage</b>	après BTS/BTSA, DUT ou certaines Lpro	agro

# Les voies B, C, C2 et apprentissage aujourd'hui :

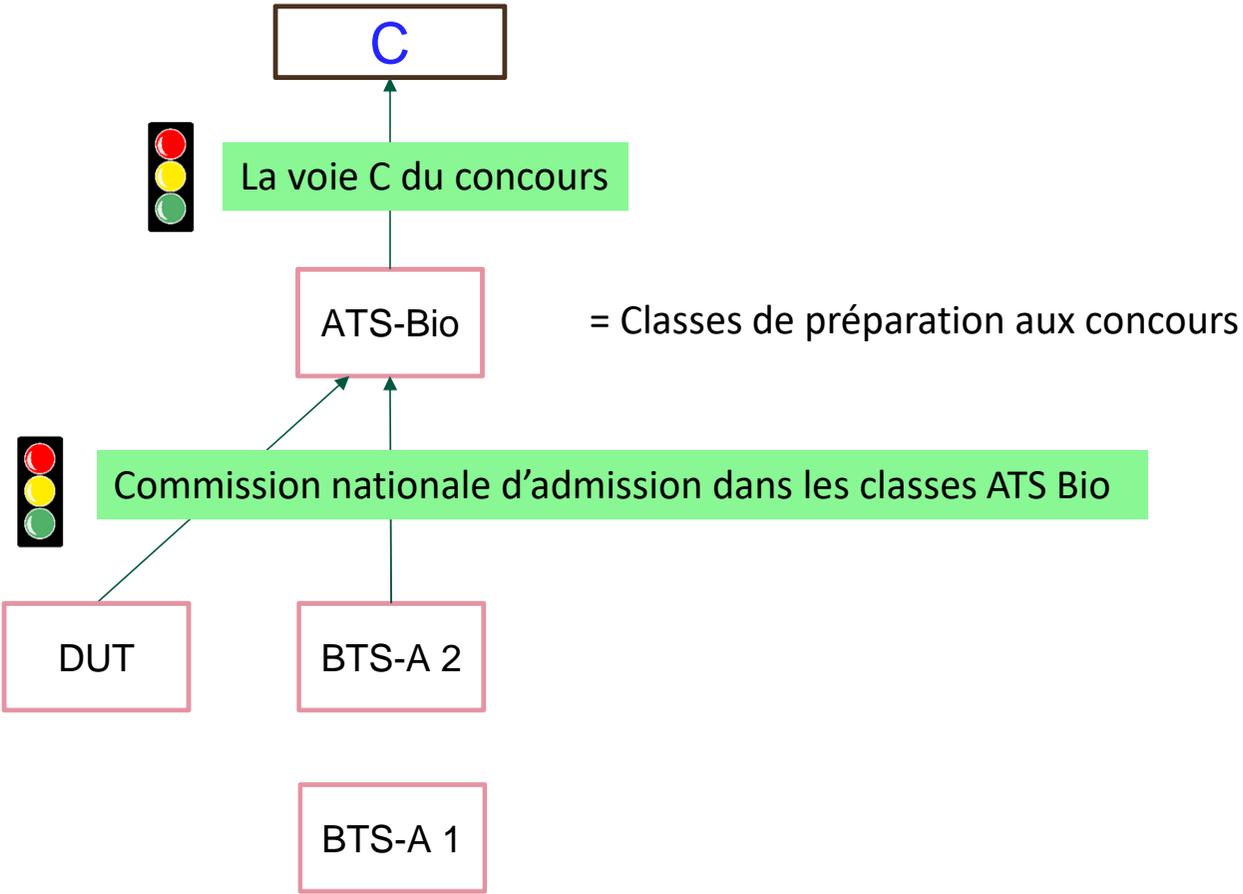


# Les classes préparatoires ATS Bio

## 362 places



# Détails de la voie C :



## Rappel de quelques éléments de diagnostic sur le système actuel :

**AGRO** : perte d'attractivité de la voie C (voies C2 et apprentissage fonctionnement mieux)

**VETO** : contournement (entre 40 à 50 inscrits chaque année sont passés par une BCPST1 voire 2) – profils labo deviennent majoritaires – élèves issus DUT se disent majoritairement armés pour les études véto sans ATS – ENV prêt à remédiation interne si besoin

### Session 2020

Agro : 53% des candidats ont un DUT, mais représentent 60% des lauréats

Véto : 56% des candidats ont un DUT, mais représentent 70% des lauréats

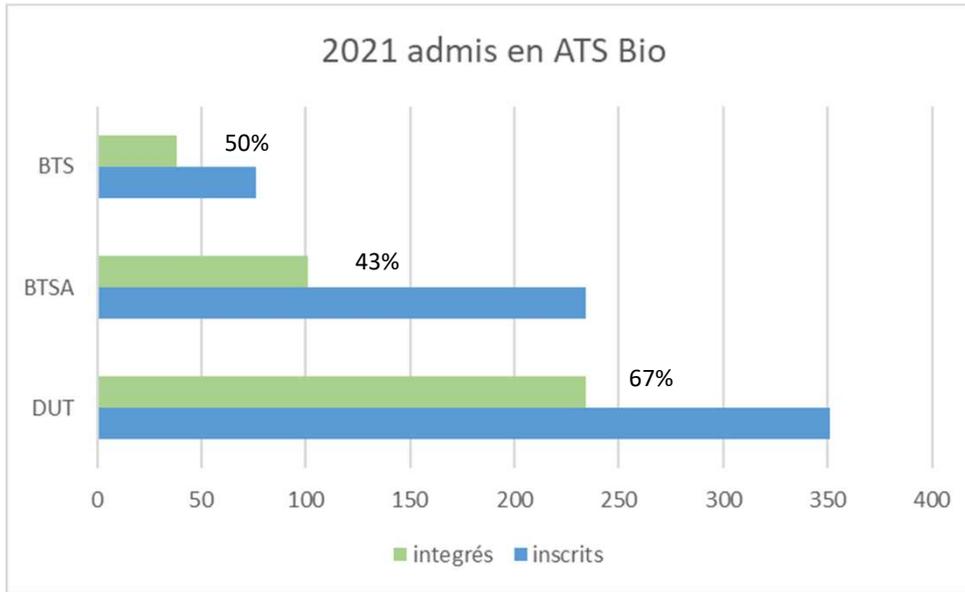
Sans parler des abandons en cours d'année ou d'une réorientation vers la préparation d'autres concours qui concernent majoritairement les BTS et BTSA

### Session 2021

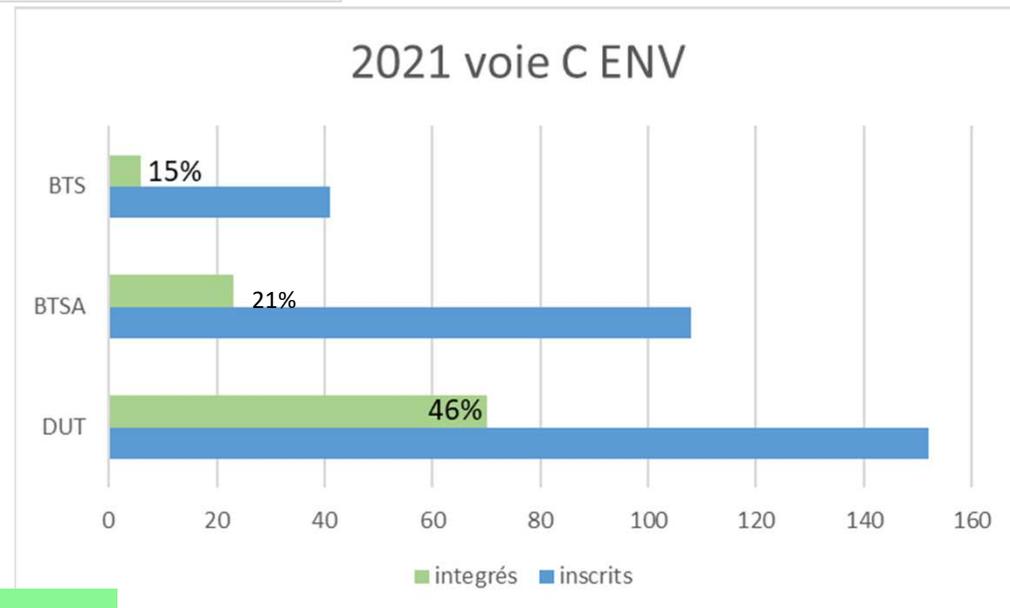
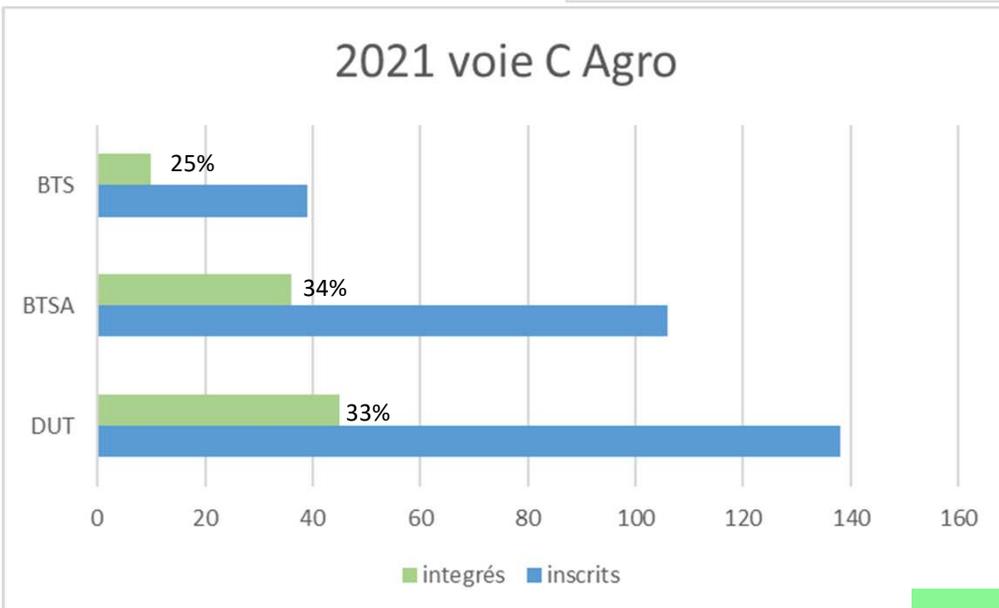
Véto : 50% des candidats ont un DUT, mais représentent 70% des lauréats

Parmi les intégrés BTS-A : 11 PA – 2 GPN - 16 labo

Parmi les intégrés DUT : 17 agro – 52 tendance labo ou IAA ou chimie



Commission nationale  
d'admission dans les classes  
ATS Bio



La voie C du concours

I - Diagnostic

II- Le projet

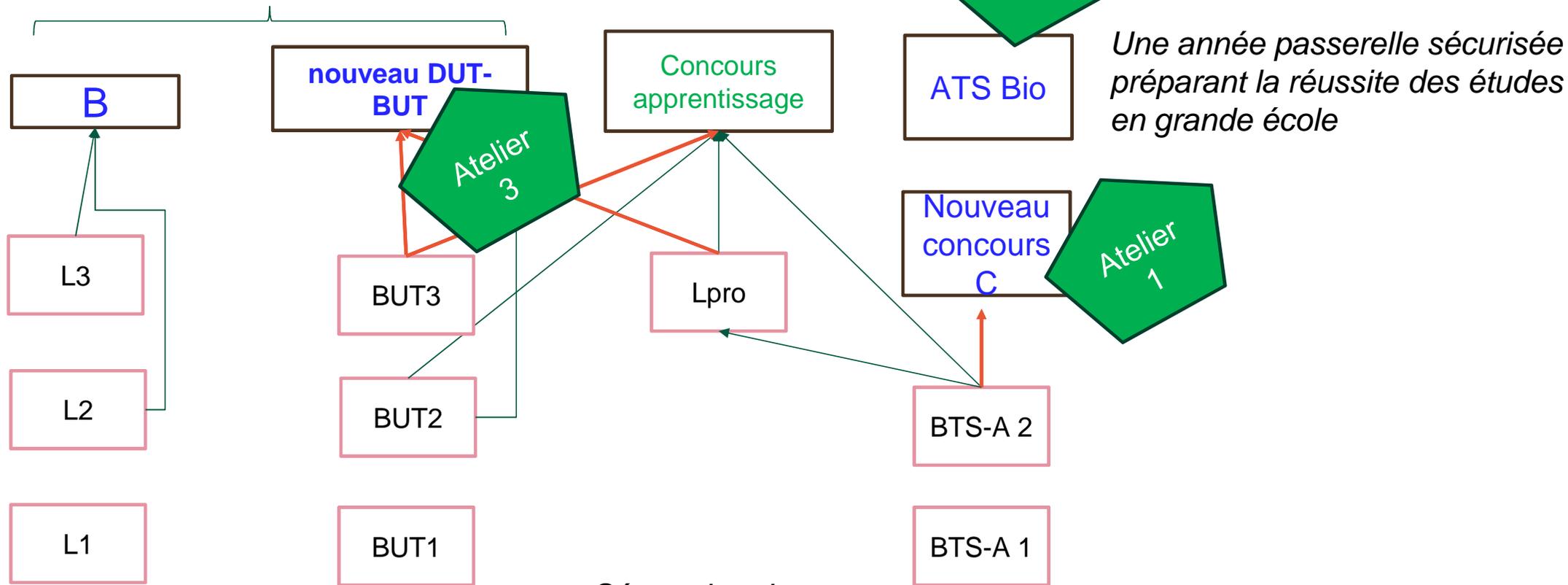
III- Echanges

# Le projet :

- Lancement janvier 2022 - deux pilotes désignés MAA CGAAER : Philippe Vincent et Grégoire Thomas
- Un Comité de pilotage national constitué de toutes les parties prenantes : il suit le projet, émet des avis sur les propositions des ateliers, réoriente et valide
- 3 ateliers d'action avec un pilote (concertation ; conception- innovation; production; organisation)
  - A1: nouveau concours BTSSup : pilote Philippe Vincent
  - A2: nouvelle classe passerelle post concours BTSSup: pilote Myriam Gaujoux
  - A3: nouveau concours DUT BUT: pilote Grégoire Thomas
- Un premier groupe de travail CNEA-CNESERAAV le 20 septembre 2022
- Calendrier : mise en place pour les concours 2024

# Cibles pour les concours 2024 :

CONCOURS B ET B' « UNIVERSITAIRES »  
AGRO+VETO

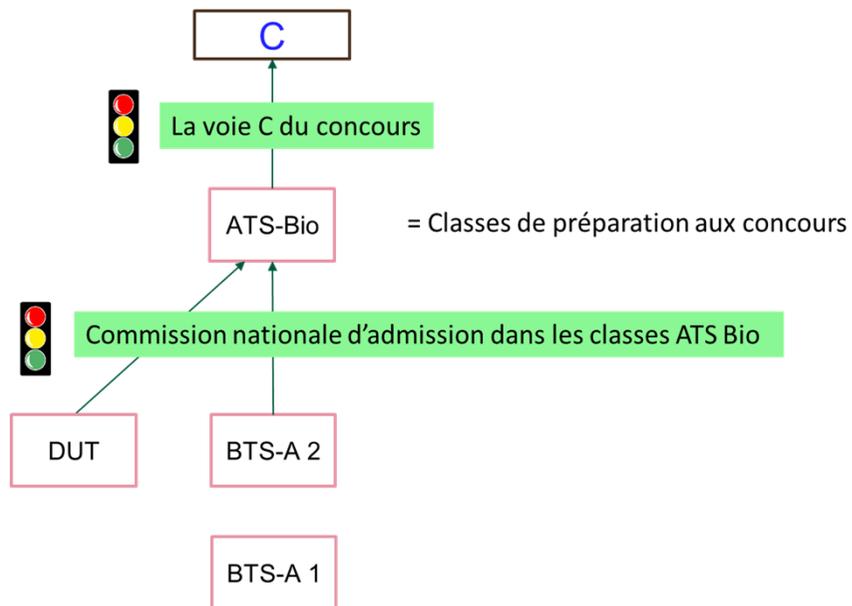


*Une année passerelle sécurisée préparant la réussite des études en grande école*

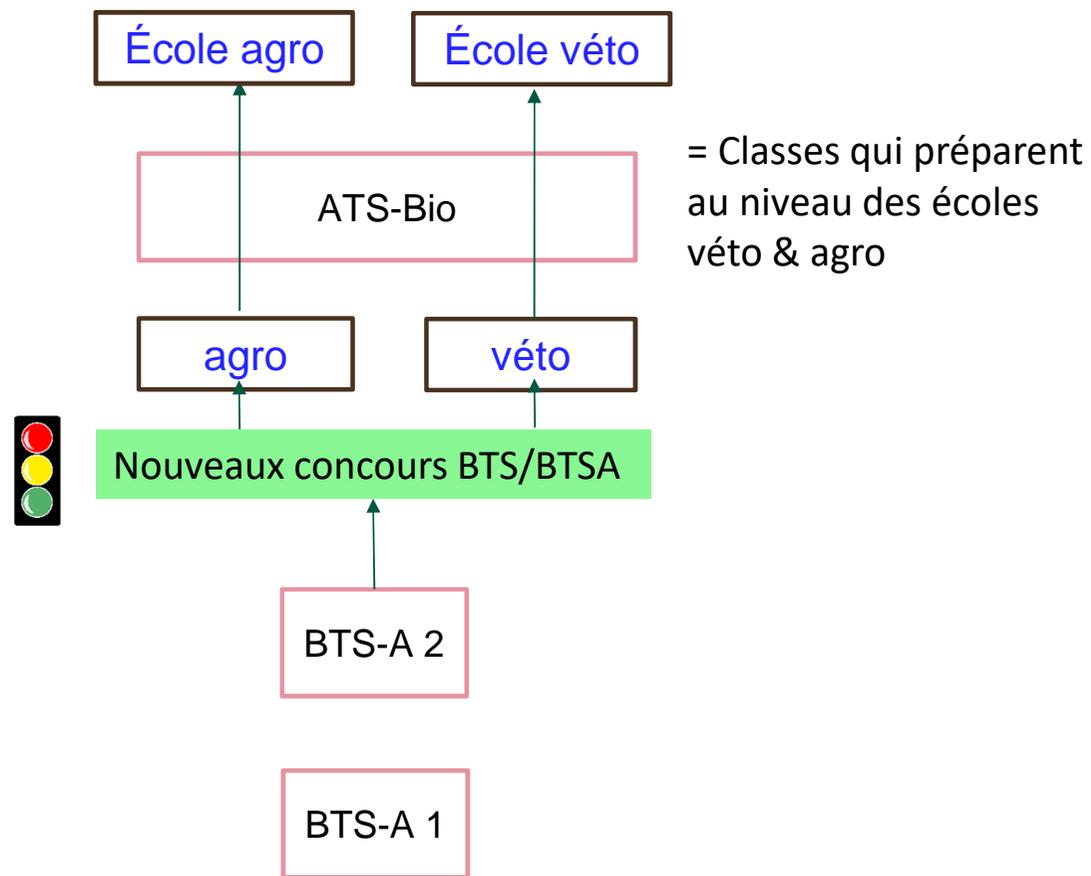
*Séparation des concours selon les diplômes d'origine*

# Détails de la voie C après la réforme :

AVANT



APRES



# Organisation du pilotage de la réforme – les ateliers de travail :



# Le comité de pilotage :

Fonctions :

- Accompagner le pilotage général; orienter le travail des ateliers
- Prendre connaissance et en compte les actions et avancées présentées et envisagées;
- Donner des avis sur le projet, ses ateliers et les contenus , ses avancées et écueils
- Faire des propositions de redirections ou virages éventuels dans le projet ou les ateliers

Nb: Chaque membre représentant » doit rendre compte du projet à la partie prenante qu'il représente (et remonter ses avis ou propositions)

Animation : par les 2 pilotes du projet Grégoire Thomas et Philippe Vincent

Un représentant des directeur d'établissement disposant de classe ATS désigné par l'UNEAP

Un représentant des coordinateurs de classe ATS désigné par les directeurs ayant une classe ATS

Un représentant des directeurs d'établissements porteurs de BTSA-BTS désigné par l'UNEAP

Un représentant des directeurs IUT (ou des directeurs de département Biologie).

Sup-CDESA : - Un directeur d'Ecole du sup

- deux référents formation- enseignement –pédagogie : agro et veto

DGER :

- Jérôme COPPALLE, SDES et Marie Aude STOFER, SDES BFES

- DGER EDC et DGER POFE : invités en fonction des ordres du jour

- Le Doyen de l'IEA ou son représentant

- l'IEA chargée du projet, désignée par le Doyen : Myriam GAUJOUX.

# Agenda :

Février 22 : premières consultations des parties pour présenter le projet et la méthode et les associer; expression des questions et attentes



Travaux des ateliers

4 Juillet : séminaire à l'ENV Alfort avec les 3 ateliers; définition des étapes et tâches à venir

20 sept : point avec le GT CNEA -CNESERAAV



Travaux des ateliers

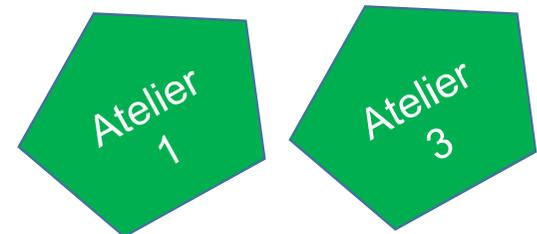
Décembre : restitution des activités et conclusions des 3 ateliers; définition du reste à faire

Janv-fev 23: déclinaisons organisationnelles et réglementaires des 3 axes

mi-fév 23 : présentation en copil

Mars- mai 23 : présentation devant les instances, de l'ensemble de la réforme et des textes associés.

Les conclusions des 3 ateliers  
situation en juillet 2022 :



## Point sur les ateliers 1 et 3 : conception et organisation des concours

Des enjeux communs

- du point de vue des candidats:

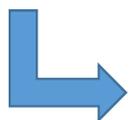
Attractivité ; visibilité et perception (compréhension) des objectifs des épreuves et du parcours; faisabilité de passage durant l'année du diplôme;

- du point de vue des examinateurs et du SCAV:

Sélectivité; capacité de « classant »; réponse sélective aux attentes à l'entrée dans l'Ecole et dans la classe passerelle; faisabilité de mise en œuvre ;

- du point de vue des écoles recrutantes:

Les candidats sélectionnés répondent in fine aux compétences attendues à l'entrée pour mener à bien leur cursus (parcours de réussite: concours – classe passerelle - école)



en déduire et élaborer les incidences réglementaires



Point de consensus: affectation dans une voie d'études (agro/véto) à l'issue du concours et dans une école à la fin de la classe passerelle

Convergence vers:

Rapprochement avec le concours apprentissage

Admissibilité : dossier + épreuve transversale;

Admission : entretien

(une proposition alternative de procéder en trois étapes)



- définir les enjeux d'un recrutement spécifique ciblé pour DUT BUT; » construire cette nouvelle voie de recrutement en prenant en compte le cadre de l'offre globale des voies de recrutement pour les concours agro-veto ».
- s'inscrire dans une ouverture agro ET veto

Compte tenu de la réforme DUT BUT , et de son contexte, le futur concours sera proposé à la fois en BUT 2 et BUT 3

----) 2 chances

----) correspond bien à l'esprit de la réforme (passerelles au cours du BUT)

Convergence vers:

Admissibilité : dossier académique + épreuve écrite type concours apprentissage;

Admission : entretien oraux



## Point sur l'atelier 2 : conception et organisation de la classe ATS

une classe de l'enseignement supérieur à inscrire dans le processus de Bologne sur une année complète (60 ECTS sur 36 semaines) 1 ECTS = de 25 à 30h00 maximum d'enseignement et de travail personnel

La DGER souhaite une conservation du statut de classe préparatoire (à l'instar de l'ATS chimie)

Enseignements scientifiques

Humanités

Des enseignements interdisciplinaires

Un accompagnement à l'orientation

Un tronc commun aux deux filières au 1er semestre dont anglais et en lettres-philosophie

Une modularité des enseignements scientifiques selon les filières au 2nd semestre



# Atelier 4 : communication

Nouveauté issue des réflexions du bilan des 3 ateliers :

Mise en place de l'atelier transversal A4 à compter d'octobre :  
Communication  
Sur les Ecoles-cibles et leurs métiers ET sur les nouvelles voies  
de concours

	Accès en 2 <sup>ème</sup> année d'ENV avec affectation	Accès en 1 <sup>ère</sup> année d'écoles d'agro avec affectation	Accès en 1 <sup>ère</sup> année en école d'agro avec affectation	Accès en 2 <sup>ème</sup> année d'ENV	Accès en 1 <sup>ère</sup> année en école d'agro
				Affectation en cours de classe passerelle	Affectation en cours de classe passerelle
				Classe passerelle : Préparation des études agronomiques et vétérinaires	
	Concours ENV	Concours agro	Concours agro - appr	Concours ENV	Concours agro
<b>Admission</b>	MEM* adaptés type veto	MEM* adaptés type agro	Epreuves orales dans trois écoles d'agro au choix	MEM* adaptés type veto	MEM* adaptés type agro
Mise à 0 des notes des admissibles (l'admissibilité ne compte pas dans l'admission) ?					
<b>Admissibilité ou liste d'aptitude</b>	Epreuve commune d'analyse scientifique intégrative (plusieurs sujets thématiques au choix préalable des candidats, dont éventuellement un choix plus restreint pour les concours ENV)				
	Epreuve d'anglais à coefficient 0 mais avec une note éliminatoire (note éliminatoire coté BUT2/BUT3/apprentissage et BTSA2/BTS2/Lpro) ?				
	Evaluation des dossiers académiques sur critères communs (à confirmer)				
<b>Fongibilité des voies avec A et B</b>	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Points bonus à la première présentation</b>	oui	non	non	oui	non
<b>Nombre de présentations autorisées au concours (soit compteur agro, soit compteur véto)</b>	2	2	2	2	2
<b>Vivier éligible</b>	Inscription l'année en cours en DUT/BUT d'une liste restreinte à la dominante biologie	Inscription l'année en cours en DUT/BUT d'une liste élargie	Inscription l'année en cours en DUT/BUT/ BTSA/BTS/Lpro d'une liste élargie	Inscription l'année en cours en BTSA/BTS d'une liste restreinte à la dominante biologie	Inscription l'année en cours en BTSA/BTS d'une liste élargie
	Voies DUT-BUT2/BUT3		Voie apprentissage	Voies BTSA2/BTS2	

\*MEM : mini-entretiens multiples (en distanciel).

I - Diagnostic

II- Le projet

III- Echanges